

REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

1. Le dossier de réinscription à compléter comprend :

- Fiche d'inscription recto/verso soigneusement renseignée avec photographie agrafée ;
- Fiche autorisation de sortie ;
- Fiche prise en charge et autorisation de droit à l'image ;
- Fiché d'évacuation non confidentielle avec photographie agrafée
- Fiche ordonnance infirmerie (à rendre en septembre) ;
- Autorisation de prélèvement dument complétée
- Formulaire d'adhésion à la Maison des Lycéens (MDL) et/ou à l'Association Sportive.;
- Formulaire Brevet Initiation Aéronautique (B.A.I.)

IMPORTANT pour les Filières BAC PRO Hôtellerie & ASSP

Langue Vivante Facultative : Toute inscription vaut pour l'année scolaire. Aucun arrêt d'option ne sera accepté en cours d'année.

2. uniquement pour les sections hôtellerie et M.E.L.E.C.

- Information relative à la protection des mineurs en formation professionnelle (pour les élèves mineurs au 01.09.22)
- questionnaire médical à destination du médecin scolaire sous enveloppe cachetée (pour les élèves mineurs au 01.09.22)

3. Les pièces obligatoires à joindre à votre dossier :

- Un RIB ou RIP (bourses, remboursement frais de stage) ;
- Photocopie de l'attestation papier de la carte vitale avec le numéro d'immatriculation *de votre enfant* à demander à votre caisse ;
- attestation d'assurance scolaire 2022-2023

4. S'il y a eu des modifications par rapport à l'année précédente

- photocopie du livret de famille en intégralité
- En cas de divorce ou de séparation des parents : photocopie du jugement notifiant le droit de garde et résidence des enfants ;

Dossier dument complété à retourner pour le 20 juin 2022

soit en le déposant à la Vie Scolaire

soit par courrier: lycée des Métiers Condorcet
service Vie Scolaire
1 avenue Roland Dorgelès
BP 134
33311 ARCACHON CEDEX

soit par mail : vie-scolaire1.0332194f@ac-bordeaux.fr (dossier scanner pas photocopier)

Année Scolaire 2022/2023 :

Classe souhaitée :

Régime : DP 5 jours : DP 4 jours (sans le mercredi) :
EXT : INT (sous réserve de place) :

NOM : PRENOM : SEXE : F M

Né(e) le :/...../..... Lieu : Dépt ou Pays :

Nationalité : Élève majeur : Oui Non N° Portable :

n° de Sécurité Sociale de l'enfant (OBLIGATOIRE) N° : _ _ _ _ _

(à réclamer auprès de votre caisse)

classe		LVA	LVB	Cl. Euro
T Cuisine <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anglais	Espagnol (facultatif) <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>
T C.S.R. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
T ASSP <input type="checkbox"/> structure <input type="checkbox"/> domicile		Anglais	Espagnol (facultatif) <input type="checkbox"/>	
T MELEC <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anglais		
T MCV A <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	Espagnol <input type="checkbox"/>
T MCV B <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espagnol <input type="checkbox"/>	Allemand <input type="checkbox"/>	
			Espagnol <input type="checkbox"/>	
T AGOrA <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	
		Espagnol <input type="checkbox"/>	Allemand <input type="checkbox"/>	
			Espagnol <input type="checkbox"/>	
TCAP	cuisine <input type="checkbox"/>	Anglais		
	C.S. en H.C.R. <input type="checkbox"/>			

L'élève est-il boursier (bourse nationale) ? Oui Non

Avez-vous obtenu ? ASSR2 Oui Non PSC 1 Oui Non

Avez-vous bénéficié d'un PAP PAI PPS PPRE (nous transmettre le dossier)

Élève redoublant ? Oui Non Classe de :

Transports scolaires : Bus SNCF Bateau Personnel

Responsables légaux : Père et mère Mère seule Père seul Tuteur

D.D.A.S.S. Autre membre de la famille (préciser)

Situation de famille des parents : Mariés Divorcés Séparés
Vie maritale (PACS, concubinage) Veuf(ve) Autres

Autorisez-vous le Lycée à communiquer vos coordonnées à une association de parents d'élèves :
Oui Non

Autorisez-vous le Lycée à vous informer des absences de votre enfant par SMS ?
Oui Non

L'enfant dépend-t-il d'un organisme d'état (Conseil général, AOGPE...) :
Oui lequel : Non

LEGAL 1 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	LEGAL 2 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Autre responsable <input type="checkbox"/> ou correspondant obligatoire pour les élèves internes <input type="checkbox"/> Lien avec l'élève :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....
Lieu :	Lieu :	Lieu :
Tél. domicile :	Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. portable :	Tél. portable :	Tél. portable :
Mail :	Mail :	Mail :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
CP :	CP :	CP :
Ville :	Ville :	Ville :
N° sécurité sociale :	N° sécurité sociale :	N° sécurité sociale :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse de l'employeur :	Adresse de l'employeur :	Adresse de l'employeur :

En cas de divorce, nom du beau-père ou de la belle-mère :

Nombre d'enfants à charge dans le second degré public (autre que l'élève) :

Nombre total d'enfants à charge :

Adresse de l'élève si différente de celle de ses parents :

Rue:

CP : Ville :

Les élèves, quelque soit leur qualité, sont autorisés à sortir selon les modalités du règlement intérieur dont vous avez le rappel ci-dessous :

CAP	<p>Lorsqu'ils n'ont pas cours les élèves peuvent être autorisés à sortir le l'établissement, aux ouvertures du portail par un AED :</p> <ul style="list-style-type: none"> o A l'issue du dernier cours de la demi-journée o En journée, sur leur temps libre, ou lors de l'absence d'un professeur <p>L'autorisation sera recueillie, <u>ou non</u>, lors de l'inscription. Ce régime pourra être modifié ultérieurement à la demande des parents.</p>
BAC Pro	<p><u>Cas particuliers :</u></p> <p>Les internes de ces classes sont autorisés à sortir les lundis, mardis, jeudis, entre 17h00 et 18h00. Cette sortie est libre sous la seule responsabilité des responsables légaux..</p> <p><i>Les élèves internes ne sont pas autorisés à sortir le matin devant le lycée avant 7h45 et l'ouverture des portes par un AED.</i></p>

CAS PARTICULIER DES ÉLÈVES INTERNES

Autorisez-vous votre enfant à sortir le mercredi après-midi entre 13h00 et 18h00 : oui non

En cas d'absence de professeurs signalée à l'avance aux élèves, autorisez-vous votre enfant à regagner votre domicile dès la dernière heure de cours réellement assurée en fin de semaine : oui non

Si une grève de la S.N.C.F. devait avoir lieu en fin de semaine, autorisez-vous votre enfant à partir le jeudi soir si nécessaire : oui non

Autorisez-vous votre enfant à participer à des sorties organisées et encadrées par le lycée le soir : oui non

Les élèves qui bénéficient de ce régime de sortie libre pourront en être privés en cas de :

- Retours répétés après 18 h 00
- Suspicion de consommation de produits illicites
- Comportement portant préjudice à la réputation du lycée
- Délit constaté par le Commissariat de Police

Dans les trois derniers cas, l'élève sera remis à sa famille et ne sera à nouveau accepté à l'internat qu'après entretien. En fonction de la gravité des faits, l'élève sera passible de conseil de discipline.

Nous soussignons, Madame ou/et Monsieur déclarons être informé de la sortie libre de notre enfantentre 8 h et 18 h en dehors des heures de cours et des repas où la présence est obligatoire, cette sortie étant sous la responsabilité des parents.

En conséquence, les sorties de l'établissement seront libres en empruntant uniquement le portail élève, dans le respect des heures d'ouverture et fermeture des portes de l'établissement et des règles d'assiduité à tous les cours.

Quelque soit le régime de l'élève, les responsables légaux, sur demande écrite adressée au chef d'établissement, peuvent interdire toute sortie du lycée à leur enfant.

Signature de l'élève
 (lu et pris connaissance)

Signature du responsable légal
 (lu et pris connaissance)

Personnes habilitées à la prise en charge de votre enfant.

Nom/Prénom de l'élève :

Classe :

Nom/Prénom	Lien avec l'élève	Coordonnées Téléphoniques

NB : Toute prise en charge impose un passage **OBLIGATOIRE** à la Vie Scolaire.
(Avec signature de la prise en charge)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE (2022/2023)

NOM de l'élève :
Prénom :
Classe :

Responsable légal de l'élève
NOM :
Prénom :

Autorise, à titre gratuit, le Lycée Condorcet d'Arcachon à :

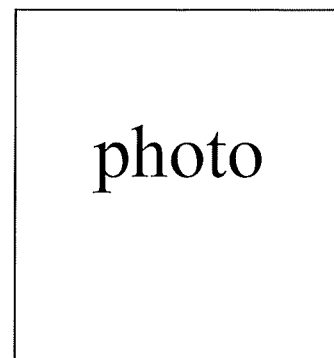
- Prendre des photographies mettant en scène mon enfant :
- Reproduire et diffuser ces photographies pour :
 - Diffusion sur le site internet de l'établissement,
 - Diffusion sur tous supports numériques à destination des familles des élèves et des personnels de l'Éducation Nationale,
 - Représentation sur grand écran dans le cadre d'activités pédagogiques,
 - Toute parution réalisée après autorisation du Lycée.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à

le :

Signature :



FICHE D'EVACUATION NON CONFIDENTIELLE

2022 - 2023

N° Sécu élève (obligatoire):

N° Sécu parent :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :/...../.....

Nom et adresse des parents ou du représentant :

Tél. et adresse du centre de sécurité sociale :

Tél. et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins **un numéro de téléphone**.

- 1- N° de téléphone du domicile.....
- 2- N° de téléphone du travail du père..... Poste.....
- 3- N° de téléphone du travail de la mère..... Poste.....
- 4- Nom et téléphone d'un correspondant susceptible de vous avertir rapidement.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. L'élève ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement hospitalier urgences (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre)

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.*

Année scolaire 2022-2023

ORDONNANCE INFIRMIERIE

L'infirmière ne peut donner des médicaments que sur ordonnance y compris ceux en vente libre en pharmacie.

Au sein de l'établissement, elle dispose de certains médicaments qu'elle pourra administrer à vos enfants si votre médecin traitant lui en fait la prescription (voir ci-dessous la liste des médicaments autorisés).

→ En l'absence de cet imprimé dûment signé par le médecin, elle ne délivrera aucun médicament.

Si votre enfant suit un traitement ou est sujet aux maux de tête ou autres, vous voudrez bien nous adresser une ordonnance.

Les élèves ne peuvent garder des médicaments sur eux, excepté lorsque cela est prescrit explicitement par le médecin.

A remplir par le Médecin traitant :

Je soussigné, Docteur..... autorise l'infirmière à administrer les médicaments dont la liste suit, à l'élève....., si son état le nécessite. J'atteste qu'il ne présente aucune contre indication à la prise de ces médicaments.

(barrer les médicaments interdits)

Apaisyl gel	Hélicidine
Imodium	Niflugel pommade
Arnican	Smecta
Paracétamol	Spasfon
Vogalène Lyoc	Biafine
Eludril	
Esculape (*)	

(*) : Ingrédients Esculape :

Eucalyptus radiata,
Melaleuca cajuputi,
Lavandula hybrida,
Rosmarinus officinalis,
Melaleuca quinquenervia,
Eucalyptus globulus,
Cinnamomun camphora,
Cymbopogon martinii,
Melaleuca alternifolia,
Thymus mastichina,
Eugenia caryophyllus,
Mentha arvensis,

Autres Médicaments :

.....

Fait à..... le.....

Cachet et signature du Médecin traitant

Le restaurant scolaire fonctionne sous forme de self-service. Il est ouvert de 6h45 à 7h45 pour le petit-déjeuner (du mardi au vendredi), de 11h30 à 13h30 pour le déjeuner (du lundi au vendredi) et de 18h30 à 19h15 pour le dîner (du lundi au jeudi).

▪ **MODALITES D'ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION**

Les élèves internes et demi-pensionnaires sont munis d'une carte magnétique. La 1^{ère} est donnée pour toute la scolarité. En cas de perte, vol ou casse, la nouvelle carte sera facturée au prix de 5,00€.

Il existe deux systèmes pour accéder au restaurant scolaire, soit :

➤ **AU FORFAIT** (interne, DP 4 ou DP 5 jours).

Les **paiements se font sur la base des factures** qui sont envoyées **par mail** aux familles en début de trimestre.

Le forfait DP 4 jours concerne exclusivement les déjeuners du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

○ **TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022** (arrêtés par la Région Nouvelle-Aquitaine le 18/10/2021) :

- Interne 4 jours → 9,59€ la journée pour 144 jours

- Forfait 5 jours → 2,89€ le déjeuner pour 180 jours

- Forfait 4 jours → 3,09€ le déjeuner pour 144 jours

ATTENTION : les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région au 1^{er} janvier.

➤ **AU TICKET** (externe et repas hors forfait → déjeuner du mercredi pour les DP 4 jours ou dîner pour les DP des sections hôtellerie lors des TP du soir).

Les repas sont payables d'avance au service intendance. Le prix d'un ticket est de **3,91€** au 01/09/2022.

Le compte de l'élève doit être **impérativement approvisionné** pour accéder au restaurant scolaire.



Une fois le choix effectué (interne, forfait 4 jours, forfait 5 jours ou externe), il ne pourra plus être modifié en cours de trimestre. Tout changement devra être formulé par écrit 10 jours avant la fin du trimestre en cours, sauf en début d'année scolaire où il pourra être modifié jusqu'au 30 septembre 2022.

▪ **MODALITES DE PAIEMENT :**

- *Uniquement pour les forfaits :*

➤ Par prélèvement automatique mensuel, d'octobre à juin (138,09€ pour les internes, 44,50€ pour les DP 4 jours et 52,10€ pour les DP 5 jours) et un ajustement en juillet (prélèvement ou remboursement suivant la situation).



Le prélèvement est uniquement proposé aux élèves non boursiers.

➤ Par paiement par Internet : en se connectant sur <https://teleservices.ac-bordeaux.fr/> avec vos codes EduConnect, donnés en début de scolarité.

- *Pour les forfaits et les tickets :*

➤ Par chèque (à l'ordre du « **Lycée Condorcet d'Arcachon** » en mentionnant au dos le nom et prénom de l'élève) ou en espèces. Ces paiements se font exclusivement à l'intendance et **uniquement le matin**.

▪ **REMISES D'ORDRE :**

Des remises d'ordre pourront être effectuées sur les forfaits selon les modalités inscrites au règlement intérieur.

▪ **AIDES FINANCIERES**

Une famille qui rencontre des difficultés financières peut solliciter l'aide du Fonds Social. Pour faire une demande, il faut retirer un dossier auprès du service intendance.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE DES METIERS CONDORCET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE DES METIERS CONDORCET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 95 ESD 503864

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE DES METIERS CONDORCET
Adresse : 1 AVENUE ROLAND DORGELES
BP 134
Code postal : 33311
Ville : ARCACHON CEDEX
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE DES METIERS CONDORCET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE DES METIERS CONDORCET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Constituer à remettre aux représentants légaux des ÉLÈVES MINEURS dans le dossier d'inscription ou de réinscription

Madame, Monsieur,

Pour les besoins liés à sa formation professionnelle, votre (fils)(fille), devra être affecté(e) à certains travaux réglementés par le code du travail. Etant mineur, l'établissement doit demander une dérogation pour y être autorisé, à l'inspection du travail.

Dans le cadre de cette procédure, votre (fils)(fille) bénéficie d'une surveillance médicale renforcée et annuelle. Il (elle) sera convoqué(e), dans le courant du premier trimestre, à passer **une visite médicale d'aptitude**, auprès du médecin scolaire de l'établissement, seul professionnel de santé habilité.

Conformément au code du travail, l'avis médical d'aptitude rendu à l'issue de cette visite est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement ainsi que pour les périodes de formation en milieu professionnel.

Si nous sommes amenés à constater l'absence sans motif valable (hospitalisation, événement familial grave,...) de votre enfant à une convocation, aucun avis médical ne pourra être fourni et le travail en atelier lui sera interdit.

La famille sera alors convoquée par le chef d'établissement et recevra l'injonction de prendre rendez-vous au centre médico-scolaire le plus proche afin de se mettre en règle.

En l'absence de visite médicale, le travail en atelier sera interdit et l'élève ne pourra donc plus suivre sa formation.

----- ✂ -----
Partie à détacher et à insérer dans le dossier d'inscription de votre enfant s'il est mineur.

INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Je, soussigné(e), père / mère de l'élève, inscrit(e) en classe de
(cocher la case correspondante) :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année CAP CS en HCR | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Bac Pro Cuisine | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Bac Pro MELEC |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année CAP CS en HCR | <input type="checkbox"/> Term. Bac Pro Cuisine | <input type="checkbox"/> Term. Bac Pro MELEC |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année CAP Cuisine | <input type="checkbox"/> 2 nd e Bac Pro CSR | <input type="checkbox"/> MC employé barman |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année CAP Cuisine | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Bac Pro CSR | |
| <input type="checkbox"/> 2 nd e Bac Pro Cuisine | <input type="checkbox"/> Term. Bac Pro CSR | |
| | <input type="checkbox"/> 2 nd e Bac Pro MTNE | |

déclare avoir pris connaissance de l'information relative à la protection des mineurs en formation professionnelle.

Date :

Signature :

QUESTIONNAIRE MÉDICAL à remplir par les parents

Formulaire à renseigner par les responsables légaux des ÉLÈVES MINEURS

*Document à compléter recto-verso et à remettre l'enfant qui le présentera
au médecin scolaire le jour de la visite médicale.*

Votre (fils)(fille) va intégrer un cycle de formation professionnelle l'amenant à effectuer des travaux réglementés par le code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Conformément à la réglementation (décrets no 2013-914 et 915 du 11 octobre 2013 relatifs à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail), une visite médicale annuelle est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement

À cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM : CLASSE :

Date de naissance :

Adresse du père :

N° de téléphone du père :

Adresse de la mère:

N° de téléphone de la mère:

Nom du médecin traitant :

Coordonnées du médecin traitant :

MALADIES PRÉSENTÉES ANTÉRIEUREMENT PAR VOTRE ENFANT

A-t-il déjà fait des convulsions ? oui non si oui, à quel âge ? ;.....

A-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? oui non s'agissait-il d'une méningite ? oui non

A-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? oui non Précisez :

A-t-il eu des otites à répétition ? oui non

A-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? oui non

Autres maladies importantes :

A-t-il eu des accidents ? oui non Précisez :

A-t-il été hospitalisé, voire opéré ? oui non Précisez :

Tournez la page SVP →

ÉTAT DE SANTÉ ACTUEL DE VOTRE ENFANT

En ce qui concerne les vaccinations, il est rappelé que l'autorisation de travail sur les machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la loi.

A-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? oui non

Actuellement présente -t-il d'autres troubles ? (asthme, eczéma, allergie, urticaire, pertes de connaissances, malaises, problèmes de dos ou d'articulations, maux de tête, problème de vue ou de fatigue oculaire), veuillez préciser :

.....
.....

Est-il souvent absent ? : oui non

Est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? : oui non

Suit-il un traitement ? oui non Précisez :

.....

Votre enfant est-il intéressé par un métier ? : oui non Précisez :

.....

Avez-vous autre chose à signaler ? (par ex : caractère, comportement, vie familiale....) :

.....

.....

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, carnet de vaccinations et copie de tous documents utiles en votre possession (comptes-rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc.)

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmière de l'établissement scolaire.

INFORMATION IMPORTANTE

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences sur les travaux règlementés ou lors de la conduite d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

À, Le

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

SIGNATURE DES PARENTS :

LIDMCA

MAISON DES LYCÉENS

2022 - 2023

La participation sous forme de cotisation annuelle est nécessaire au bon fonctionnement de cette association (loi du 1er juillet 1901) et indispensable pour devenir membre :

- **10 euros pour les élèves externes et demi-pensionnaires**
- **12 euros pour les élèves internes**

Les cotisations devront être versées avec les dossiers !



La MDL

Est un lieu de convivialité géré directement par les élèves, au travers d'activités.

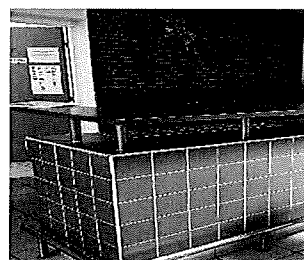
Elle favorise le développement de la personnalité et la créativité des jeunes.

Elle est le prolongement indispensable de l'éducation à la citoyenneté grâce à l'acquisition de la responsabilité et de l'autonomie.

La MDL dispose également d'un espace 'cafet'

En détails la MDL c'est :

- un tennis de table
- un terrain de basket
- un coin télévision
- divers jeux de société
- des sorties à l'Olympia (pour les internes)
- sorties ou activités (mercredi après-midi)
- etc.



NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Année scolaire 2022-2023

- Je souhaite devenir membre**
 - Espèces
 - Chèque (ordre Maison des Lycéens du lycée Condorcet)
- Je ne souhaite pas devenir membre**

INFORMATIONS

Encadrement :

professeurs d'EPS

Programme

- Musculation** 17h-18h30 les Lundis ou Mardis, salle du Lycée.
- Natation** validation du Savoir Nager sur demande, les Mercredis après-midi, piscine d'Arcachon
- Basket** tournoi 3x3 ponctuel dans l'année (Possibilité d'inscrire une ou deux équipes en championnat.). Mercredi après-midi terrain du Lycée.
- Raid des Lycées** une fois par an, deux équipes de 3 élèves avec une fille/équipe minimum
- Initiations ponctuelles** Golf, Baseball les Mercredis après-midi, Stade à côté du Lycée
- Sorties Gratuites** (Une sortie par élève.)
Concernes les élèves assidus tout au long de l'année
Acrobranche, Mini Golf, Paintball

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Portable : Mail :
cotisation (licence) est de 25 €:
espèce ou chèque à l'ordre de "AS Lycée Condorcet

Autorisation parentale :
Je, soussigné(e) : M./Mme
Responsable de l'élève :
Autorise :
Mon fils/ma fille à participer aux activités de l'association.
sportive, à être transporté(e) par le/la professeur lors des déplacements, à être pris(e) en photo ou film et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces documents pour publications expositions de l'AS, ou dans le cadre d'actions de communication institutionnelles, ce pour une durée indéterminée.
Le/la professeur à prendre toute mesure dictée par l'urgence en cas d'accident.

Le: Signature

La section Aéronautique - BIA permet à tout élève intéressé de préparer l'examen du **Brevet d'Initiation à l'Aéronautique**.

Le diplôme B.I.A. atteste un niveau de **culture générale** dans le domaine de l'**aéronautique** et de l'espace et permet d'enrichir le Curriculum Vitae de tout élève motivé par une carrière en rapport avec l'aéronautique.

Ce diplôme, permet également de faciliter l'obtention de bourses attribuées par la Fédération Française Aéronautique (FFA), la Fédération Française de Vol en Planeur (FFVP), la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), la Fédération d'ULM (FFPLUM). Ces bourses permettent d'obtenir les brevets (Avion / Planeur / Parapente / ULM) à moindre cout.



COURS / EXAMEN

Les cours se déroulent pendant l'année scolaire (horaires à déterminer / 40H réparties sur l'année). Les cinq principaux thèmes abordés sont : Histoire de l'aviation / Aérologie et Météorologie / Aérodynamique / Connaissance des aéronefs / Règlementation et Techniques de Navigation.

L'examen (Questionnaire à Choix Multiples de 100 questions) a lieu au mois de Mai. Pour être reçu il faut 50% de bonnes réponses au QCM.

ACTIVITES DE DECOUVERTE

Au cours de l'année scolaire, il est prévu de réaliser un vol pédagogique à tarif préférentiel en avion (participation financière de 60€) ou en planeur (participation financière de 30€). Les chèques seront à remettre au moment des vols directement à l'aéroclub.

Un vol en avion et/ou en planeur complémentaire est offert à l'obtention du BIA

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Jure

au 06 71 59 77 93 ou par mail xavier.jure@free.fr

✂-----

Merci de compléter ce coupon et de le joindre au dossier d'inscription, si vous êtes intéressé(e) par le BIA

Nom: Prénom : CLASSE :

Tel élève: mail élève:.....@.....

Signature de l'élève
(lu et pris connaissance)

Signature du responsable légal
(lu et pris connaissance)